



---

**ECOWAS COMMISSION**  
Economic Affairs and Agriculture Department  
Directorate of Agriculture and Rural Development

---

## **Séminaire Alliance Sahel Résilience et systèmes alimentaires - 8 novembre, Dakar**

-----

### **Présentation des approches et actions régionales en faveur de la résilience agricole au Sahel et en Afrique de l'Ouest et partage des bonnes pratiques**

---

*Alain Sy Traoré, Directeur, Agriculture et Développement Rural, CEDEAO*

#### **Contexte général**

1. Depuis les années 2000, l'Afrique de l'Ouest a connu une succession de multiples politiques, stratégies et initiatives en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que d'autres politiques sectorielles contribuant à la résilience :

- cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA) par le CILSS en 2000,
- politique agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (PAU) en 2001,
- politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) en 2005,
- politique pour la réduction des risques de catastrophe en 2007,
- politique du travail et de l'emploi en 2009,
- politique humanitaire en 2012,
- politiques environnementales de la CEDEAO et de l'UEMOA,
- politique forestière de la CEDEAO,
- politique « Genre » de la CEDEAO,
- politique sanitaire de la CEDEAO/ OOAS,
- stratégies Sahel de la CEDEAO, 2012
- feuille de route régionale de l'Alliance globale pour la résilience (AGIR), adoptée en 2013, et déclinée dans les pays en « Priorités résilience pays » (PRP-AGIR),
- cadre d'intervention pour le développement d'une agriculture intelligente face au climat, et création d'une Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre de ce cadre d'intervention, en 2015,
- stratégie régionale Climat de la CEDEAO en 2022
- etc. etc.

## Approches et actions régionales en faveur de la résilience agricole et du partage des bonnes pratiques

2. Parmi ces politiques, la politique agricole commune (PAU) de l'UEMOA et la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) ont représenté des jalons politiques majeurs pour le secteur agricole de l'Afrique de l'Ouest, fondés sur la volonté de construire un marché régional intégré dans le cadre d'une stratégie de diversification économique. Ces politiques sont adossées à des mécanismes de financements ad-hoc, avec notamment le Fonds de développement agricole de la CEDEAO (FRAA/ECOWADF) logé au sein de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et le Fonds régional de développement agricole de l'UEMOA (FRDA).

3. Au cours presque 20 années de mise en œuvre, l'ECOWAP a réalisé des avancées significatives, notamment à travers les actions phares suivantes :

- l'initiative « Faim Zéro en Afrique de l'Ouest »,
- le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP),
- la mise en œuvre de la stratégie régionale de réserves de sécurité alimentaire,
- le lancement des « Offensives régionales » pour la riziculture et le lait local,
- les projets/programmes d'appui à l'agriculture climato-intelligente et à l'agroécologie, permettant d'augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, de renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques,
- l'adoption de la Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, du Cadre Stratégique Détaillé pour le Développement d'une Pêche et d'une Aquaculture Durables (CSDD PAD)
- la validation de la Stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel,
- la mise en cohérence de l'ECOWAP avec les politiques multisectorielles (Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, ...).

4. La nécessité d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes « pro-résilience » a également impliqué la mise en place de mécanismes régionaux qui servent de cadre de coordination et d'interpellation des parties prenantes :

- l'adoption de la charte pour la prévention des crises alimentaires,
- l'institutionnalisation du dialogue politique multi-acteurs(RPCA, AGIR,..)
- le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) y compris le Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et populations vulnérables (CH) animé par le CILSS ;
- le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) de l'UEMOA ;
- le Système d'information agricole (ECOAGRIS) de la CEDEAO qui est le cadre fédérateur des systèmes d'information agricoles existants ;
- l'observatoire des exploitations agro-sylvo-pastorales ainsi que les mécanismes d'alerte précoce au niveau des organisations de producteurs (OP).

5. Les interventions de la CEDEAO dans la zone « SAHEL » sont basées sur (1) une approche « continuité territoriale » entre le Sahel et les autres pays de la Communauté (complémentarité des Agricultures et des Ecosystèmes ; protocole sur la libre circulation des biens et des personnes, etc.) et (2) une approche « programme ». Dans le cadre de l'approche « programme » les trois institutions CEDEAO-CILSS-UEMOA travaillent ensemble pour définir, négocier des financements sur des

programmes spécifiques comme (i) le Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel intervenant sur les 6 pays du Sahel (PRAPS) en vue de moderniser d'avantage les systèmes d'élevage extensifs et réduire les conflits entre Agriculteurs et Éleveurs ; (ii) le Programme Initiative Régionale pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) sur les 6 pays du Sahel afin de renforcer la résilience des exploitations familiales agricoles dans ces pays, les agriculteurs dépendant essentiellement de la pluie. Etc.

6. Forte de ces résultats, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'UEMOA, le CILSS et le CORAF, continue de travailler avec ses États membres pour relever les nouveaux défis auxquels le secteur de l'Agriculture dans ses États membres est confronté, liés à une exposition apparemment infinie à de multiples chocs agro-climatiques, sécuritaires, socio-économiques et sanitaires.

7. Ainsi, depuis avril 2022, la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS se sont engagés dans une démarche politique visant, sous l'égide du RPCA, l'opérationnalisation du nexus Humanitaire – Développement – Paix (N-HDP) afin de répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les pays. Cette démarche qui concerne les 17 pays de l'espace CEDEAO, UEMOA et CILSS, plus le Cameroun, est mise en œuvre par phases dont la première concerne les pays de la ligne de front sécuritaire (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Tchad plus Cameroun).

## Perspectives

8. L'année 2025 marquera les 20 ans de mise en œuvre de l'ECOWAP : à l'instar de 2015, 2025 correspondra à la fin du second cycle de 10 ans (2016-2025) de sa mise en œuvre. La Commission de la CEDEAO va commencer, dès 2024, un nouvel exercice de révision complète, de façon à prendre en compte un certain nombre de critiques (liées au débat autour de l'orientation politique agricole versus politique de SAN, p. ex.).

9. Il existe aujourd'hui un souhait collectif pour orienter l'ECOWAP sur les questions alimentaires en général. Des discussions se sont engagées avec l'UEMOA, le CILSS et l'ensemble des acteurs ouest africains sur l'ambition de se diriger vers une unique politique pour le Sahel et l'AO à laquelle les trois OIG se référeront pour éviter une superposition de politiques parallèles. Un processus inclusif et participatif visera à fédérer les positions et intégrer les différents objectifs attendus par les différentes parties prenantes, et constituera le cadre de la formulation du cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP pour un nouveau cycle décennal.

10. Dans ce contexte, des domaines d'intervention prioritaires du nouveau cycle de l'ECOWAP seront directement liés à la résilience des populations rurales. Certains points d'entrée relatifs à des thématiques liées à la résilience devront permettre d'approfondir la réflexion, notamment sur des sujets tels que :

- **Amélioration de la base productive du système alimentaire :** incluant les questions de
  - technologies liées à l'agriculture climatiquement intelligente et aux systèmes d'élevage intelligents sur le plan climatique,
  - mise à l'échelle des expériences et des enseignements du passé dans ces domaines,
  - filets de sécurité productifs,
  - initiatives pour la restauration des terres et des terroirs,
  - système d'innovation agricole et des services de vulgarisation,
  - mécanismes de prestation de services de différents types,
  - accès aux intrants et au crédit,
  - promotion de politiques foncières saines et inclusives.
  
- **Environnement favorable au développement des chaînes de valeur et au commerce intrarégional :**
  - mesures de facilitation de commerce intrarégional,
  - qualité, normes et standards (mesures sanitaires et phytosanitaires),
  - réserves alimentaires,
  - outils, systèmes et mécanismes régionaux de gestion des risques (risques de production, risques de marché, conflits et risques pour la sécurité).
  
- **Outils/systèmes d'information et mécanismes de gouvernance :**
  - amélioration des systèmes de collecte de données au niveau national,
  - renforcement de la capacité technique et rôles du CILSS et d'AGRHYMET,
  - amélioration de la précision des prévisions saisonnières et de la résolution spatiale des modèles de culture, et recours au secteur privé pour apporter une valeur ajoutée aux informations climatiques dans le cadre des systèmes d'alerte précoce gérés par les États,
  - modernisation des systèmes d'information sur les marchés régionaux et du système régional de réserves alimentaires,
  - renforcement des mesures politiques et des dispositifs institutionnels.

## Pour conclure

11. Il convient de rappeler ici que la 39<sup>ème</sup> réunion annuelle du Réseau aura lieu du 05 au 08 décembre 2023 à Praia au Cabo Verde avec comme thème central « **Transformations des régimes alimentaires, marchés et prix au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Implications pour les politiques agricoles et de sécurité alimentaire** ». A cette occasion, les projets/programmes régionaux déjà initiés ou en cours d'élaboration, que ce soit ceux de la Banque mondiale, de la BAD, du FIDA, de l'USAID, de la Coopération suisse, ou de l'Union européenne et de ses États membres, etc., dont les objectifs contribuent aux solutions durables et en faveur des plus vulnérables devront être pris en compte. De plus, une réunion des partenaires de l'ECOWAP est prévue pour l'après-midi du vendredi 8 décembre 2023, et permettra notamment de discuter de la préparation des réunions du comité régional conjoint (CILSS-UEMOA-CEDEAO) qui se tiendront début 2024, organisées par thématiques prioritaires de l'ECOWAP, mécanisme de pilotage des projets régionaux mis en place par la région, il y a plus d'une dizaine d'années déjà.

12. A crises exceptionnelles, il importe d'inventer des réponses exceptionnelles. Celles-ci doivent aller au-delà des réponses classiques en investiguant l'ensemble des instruments que nous offre l'ECOWAP. Tout en répondant aux besoins d'urgence qu'exige la situation actuelle de la région, il s'agira de veiller à mieux valoriser les instruments existants, qui nous permettent de prévenir et d'anticiper les crises à l'avenir et surtout de forger des systèmes alimentaires plus durables et résilients à long terme. Cela exige l'engagement de tous en premier lieu des États et des organisations régionales.